

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 4 septembre 2000
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 15

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, SCHLOSSER, SIBLER, NEUHARD, PREVOT,
ATZENHOFFER, MEYER-KUHN, ISEL, WINLING, BABILON, WEISBECKER,
Mmes WEISS, CABIROL

Absents :
MM. GOETZ, - excusé
M. RUSTENHOLZ

DEL. N° 47/2000

OBJET : PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS DE RAMASSAGES ORGANISES PAR L'ASSOCIATION AMELIE

L'Association AMELIE a introduit une demande de subvention relative aux coûts des transports (3 530 F) organisés pour les transports mis en place pour les mercredi-enfants organisés pendant la saison 2000.

- ☐ VU l'opération « transports collectifs » inscrite au Contrat d'Objectifs 1996-2000 prévoyant une prise en charge des dépenses engagées dont moitié sur fonds Région et moitié sur fonds propres de la Communauté de Communes
- ☐ CONSIDERANT la demande de l'Association AMELIE

le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ***d'attribuer une subvention correspondant à 50 % du coût des transports (3 530 F) mis en place pour le ramassage d'enfants organisé dans le cadre des mercredi-enfants, soit 1 765 F, à l'Association AMELIE.***

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 5 septembre 2000
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

